



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/WP/114
20 janvier 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme
Trente-troisième session, 25 janvier 1999
Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT SUR L'APPLICATION DE LA POLITIQUE DE PUBLICATION
DE LA CNUCED

Établi par le secrétariat de la CNUCED

1. Les principes directeurs de la politique de publication de la CNUCED sont exposés dans le *Rapport sur la documentation et les publications* (TD/B/EX(15)/5), que le Secrétaire général de la CNUCED a approuvé en mai 1997. Ce *Rapport* présente aussi des recommandations précises pour aider la CNUCED à mieux répondre aux besoins des États membres, à se conformer à la nouvelle politique de publication de l'ONU, à accroître la portée de ses propres publications et à tirer le meilleur parti de ses ressources.

2. Pour la seizième réunion directive du Conseil du commerce et du développement, tenue le 16 février 1998, le secrétariat avait préparé un *Rapport de situation sur la mise en oeuvre de la politique de publication de la CNUCED* (TD/B/EX(16)/3), correspondant à la période de mai 1997 à janvier 1998. En mai 1998, après de longues consultations à l'échelon intergouvernemental, le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme a précisé les modalités des examens futurs de la politique de publication de la CNUCED (TD/B/45/5-TD/B/WP/107). Entre-temps, le secrétariat a continué d'appliquer la politique dans les limites des ressources disponibles. Le rapport fait le point de la situation depuis la publication du premier rapport.

1. Préparation du programme de publication pour 2000-2001

3. Le Comité des publications, qui coordonne la politique de publication de la CNUCED, est chargé d'en superviser la mise en oeuvre. Au cours de la période considérée, il s'est surtout attaché à mettre en route le processus préparatoire du programme de publication pour 2000-2001 en demandant aux directeurs de programme d'établir la liste des publications qu'ils proposaient pour le prochain exercice biennal. Une fois établi, le projet de programme de publication a été présenté au Comité pour examen puis au Secrétaire général pour approbation. Il a été également approuvé par la suite par le sous-groupe sur le programme de publication qui relève du Groupe de travail créé à Genève par le Comité des publications (New York) avec quelques modifications concernant surtout le nombre de publications proposées à la vente.

4. Dans les premiers jours de novembre 1998, ce projet a été distribué aux États membres sous forme de questionnaire. Au regard de chaque proposition figuraient notamment le mandat, le but recherché, les lecteurs visés, ainsi que la fréquence et les versions linguistiques. Il convient de rappeler que cette enquête fait suite aux préoccupations exprimées lors d'échanges de vues antérieurs au sein du Groupe de travail, à savoir que les délégués présents à Genève n'étaient pas nécessairement des experts de certaines disciplines et ne pouvaient donc se prononcer en connaissance de cause sur le programme, qui consistait pour l'essentiel en une liste de titres. Ce questionnaire, grâce auquel il était possible de connaître le programme de publication proposé bien avant la session de janvier 1999 du Groupe de travail, avait pour but de faciliter la tâche de ce groupe, en donnant la possibilité de consulter des experts dans les capitales. Parallèlement, les délégations se sont vu présenter le projet de programme de publication au cours d'une réunion informelle organisée par le Président du Groupe de travail le 16 novembre. Les résultats du questionnaire ont été communiqués au Groupe de travail à sa présente session, dans le cadre du débat sur le programme de travail de la CNUCED pour 2000-2001.

2. Autres questions abordées par le Comité des publications

5. Les autres questions abordées par le Comité en 1998 comprenaient les nouvelles procédures d'examen de la politique et du programme de publication, les versions linguistiques des trois grands rapports, la copublication, l'édition électronique et le site Web de la CNUCED. Le Comité a également étudié et approuvé quelques propositions de publications qui n'avaient pas été initialement envisagées dans le programme.

6. Concernant la traduction des trois grands rapports, un effort particulier a été fait cette année pour que la première partie du *Rapport sur le commerce et le développement* soit traduite dans toutes les langues en temps voulu pour la réunion de haut niveau du Conseil du commerce et du développement. Toutefois, les problèmes liés de façon générale à la traduction de ces rapports n'ont toujours pas reçu de solution.

7. Au cours de l'année écoulée, la CNUCED a continué de renforcer ses relations de travail avec l'ONUG. Elle est représentée au Groupe de travail créé à Genève par le Comité des publications (New York), qui s'occupe de divers aspects des publications en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par ce comité. En matière de copublications, le Chef de la Section de ventes et commercialisation des publications des Nations Unies a été invité à une réunion du Comité des publications afin de présenter les divers aspects des copublications, y compris les procédures de l'ONU et les questions d'ordre contractuel. De plus, la CNUCED a fait appel aux spécialistes de l'ONUG pour développer la diffusion de ses publications par le biais de la copublication. Le concours du personnel de l'ONUG a été particulièrement précieux aussi pour traiter les questions juridiques et commerciales en rapport avec les contrats de copublication envisagés. Le Comité des publications a fait le point des dispositions prises antérieurement en matière de copublication afin d'en tirer les enseignements appropriés.

8. Le Chef de la Section de ventes et commercialisation des publications des Nations Unies a également été invité à participer au débat sur la politique de tarification des publications destinées à la vente afin qu'il soit davantage tenu compte des conditions du marché et des prix de publications comparables. En 1998, la CNUCED a mis en vente 18 publications, contre 17 en 1997 et 10 en 1996 (année d'une conférence).

9. Pendant le processus préparatoire du programme de publication pour 2000-2001, les directeurs de programme ont été informés des nouvelles directives de l'ONU sur l'indication des auteurs. Toutefois, comme ces directives en sont encore largement au niveau des principes, et que leur interprétation est laissée au soin des départements qui écrivent les rapports, le Comité de publication a décidé de se saisir de cette question sous peu afin de déterminer comment ces directives pouvaient être appliquées dans la pratique aux divers types de publications. Lorsqu'une publication correspond clairement à l'une des catégories spécifiées dans les directives, l'indication de l'auteur est autorisée.

10. Des progrès ont été accomplis en édition électronique. Par exemple, le Comité des publications a approuvé une proposition de graver le *Manuel de statistiques du commerce international et du développement* sur un CD-ROM qui

accompagnerait une version papier plus sommaire comportant avec les données agrégées. Les préparatifs techniques sont en cours et la nouvelle politique sera appliquée à partir du prochain numéro du *Manuel*.

11. L'utilisation d'Internet pour diffuser la documentation s'est encore améliorée au cours de l'année écoulée. Le fait le plus notable a été la mise en place en mai 1998 de versions française et espagnole sur le site Web de la CNUCED (<http://www.unctad.org>). La documentation préalable continue d'être disponible sur le site Web de la CNUCED quatre semaines avant chaque réunion intergouvernementale et l'on peut avoir accès aux textes adoptés lors des réunions dès leur parution sous forme définitive. On s'efforce actuellement de mettre au point un dispositif de recherche pour les publications de la CNUCED sur le Web, mais le manque de ressources freine les travaux.

3. Le collège chargé de coordonner les trois principales publications annuelles

12. Le deuxième rouage essentiel de la politique de publication de la CNUCED est le collège chargé de coordonner les trois principales publications annuelles, à savoir le *Rapport sur le commerce et le développement*, le *Rapport sur l'investissement dans le monde* et le *Rapport sur les pays les moins avancés*. Pendant l'année, le collège s'est réuni d'abord pour étudier le plan des livraisons de 1998, puis pour examiner les avant-projets, et enfin pour approuver le texte définitif des trois rapports. Il a pu ainsi veiller à la complémentarité et à la cohérence de ces documents, éviter les chevauchements et faciliter un fécond brassage d'idées. Des progrès ont également été faits en ce qui concerne l'échelonnement des dates de publication de ces trois documents. Le calendrier est toutefois serré car le *Rapport sur le commerce et le développement* et le *Rapport sur les pays les moins avancés* sont tous deux examinés à la même réunion, à savoir la session ordinaire du Conseil du commerce et du développement. Le collège étudie actuellement le plan des rapports qui paraîtront en 1999.

13. À New York, aucun progrès n'a été fait en ce qui concerne la proposition du Bureau des services de contrôle interne visant à mettre en oeuvre une politique centralisée d'examen collégial. La décision prise par la CNUCED de créer son propre collège pour l'approbation de ses principales publications apparaît donc justifiée.

4. Planification et production des différentes publications

14. Quand le programme de publication a reçu le feu vert, la production peut commencer. Le système de planification des réunions des organes intergouvernementaux permet d'étudier bien à l'avance le plan des documents qui seront présentés à ces organes. Le mécanisme de surveillance et d'approbation, placé sous l'autorité du Secrétaire général adjoint, a pour objet de garantir la cohérence des orientations de l'ensemble du secrétariat et la conformité avec les directives établies. Les directives concernant le nombre maximum de pages continuent d'être appliquées, bien qu'il soit parfois difficile de traiter convenablement une question de fond en 16 pages.

15. Pour aider les lecteurs, l'établissement de résumés analytiques est désormais exigé pour tous les documents de présession, et vivement encouragé pour les autres documents. Ces résumés sont diffusés sur le site Web de la CNUCED et seront utilisés pour établir le *Guide des publications de la CNUCED* ainsi que pour faire connaître les travaux de l'organisation par l'intermédiaire de réseaux et bases de données économiques.

16. Le mécanisme de surveillance active de la production continue à fonctionner. Les délais pour l'impression et la distribution des documents destinés aux réunions d'organes intergouvernementaux ont été un peu moins bien tenus qu'en 1997, surtout pendant le second semestre de l'année, mais la situation est quand même bien meilleure qu'en 1995 et 1996. En 1998, 72 % des documents de présession ont été présentés conformément à la règle des 10 semaines (à trois jours près), contre 76 % en 1997, 66 % en 1996 et 52 % en 1995.

5. Évaluation

17. En ce qui concerne l'évaluation de la qualité et de l'incidence des publications de la CNUCED, il convient de mentionner les activités suivantes :

Une enquête *ex post* sur les publications de 1997 a été effectuée auprès des États membres. Les résultats ont été communiqués au Groupe de travail à sa session de mai 1998. Une enquête analogue sur les publications de 1998 sera faite pendant le premier trimestre de 1999.

On a fait une enquête *ex ante* sur les publications prévues pour l'exercice biennal 2000-2001, afin d'évaluer l'utilité de certaines. Les résultats sont présentés au Groupe de travail à sa trente-troisième session.

Comme ils en ont le devoir, les directeurs de programme ont continué à s'informer de la réaction des lecteurs. Ils feront part au Groupe de travail des avis reçus sur certaines publications.

Des questionnaires adressés aux lecteurs sont toujours publiés sur le site Web de la CNUCED, mais le taux de réponse reste décevant.

Dans les conclusions concertées adoptées en 1998 aux réunions intergouvernementales de la CNUCED, la qualité de la documentation a souvent été louée. Par exemple, dans les conclusions concertées de sa quarante-cinquième session, le Conseil du commerce et du développement s'est félicité "de l'analyse équilibrée, indépendante et actuelle présentée dans le *Rapport sur le commerce et le développement* de cette année". Il a également "loué le secrétariat pour la qualité du rapport [de 1998 sur les pays les moins avancés] et son analyse détaillée des résultats économiques des PMA et des possibilités et contraintes rencontrées par ces pays dans leurs efforts pour participer davantage au système commercial multilatéral".

Dans le communiqué ministériel de 1998 du Conseil économique et social, les ministres ont félicité "les secrétariats de la CNUCED et de l'OMC

pour le remarquable rapport [sur l'accès aux marchés] qu'ils [avaient] établi conjointement aux fins du débat de haut niveau".

À la première partie de sa trente-huitième session, en juin 1998, le Comité du programme et de la coordination (CPC), dans son rapport sur l'évaluation, a cité comme exemples de pratiques efficaces "les méthodes d'évaluation [...] de la CNUCED, qui mettent l'accent sur l'information en retour et la participation des gouvernements aux processus d'évaluation" (E/AC.51/1998/L.7/Add.21, par. 3). Dans le même rapport, il a recommandé que les pratiques jugées bonnes "soient diffusées de manière à accroître l'efficacité".

6. Facteurs extérieurs

18. À la même session, le CPC était également saisi du rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé "Publications des Nations Unies : amélioration du rapport coût-efficacité aux fins de l'exécution des mandats des organes intergouvernementaux" (JIU/REP/97/7), ainsi que d'une note du Secrétaire général de l'ONU présentant ses observations à ce sujet (A/52/685). Le rapport a ensuite été examiné par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB). À la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, la Cinquième Commission était saisie des observations du Secrétaire général de l'ONU ainsi que des rapports du CPC (A/53/16) et du CCQAB (A/53/669) sur la question. Aucune décision n'a cependant été prise quant à ces divers rapports, la Commission ayant décidé d'attendre la reprise de sa session pour les examiner.
